



Kanton Bern
Canton de Berne

Steuern
Impôts

Informations valables dès le 1^{er} janvier 2021

Certificats de salaire 2020

A déposer d'ici le 31 janvier 2021

Intendance des impôts du canton de Berne

Economiques
et écologiques:
**les certificats
de salaire
dématérialisés**



Vous avez des salariés?

Envoyez-nous leurs certificats de salaire 2020 d'ici le **31 janvier 2021**, dernier délai.

Modes d'établissement

Procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)

Pour déposer vos certificats de salaire par la procédure unifiée de communication des salaires (PUCS), vous devez disposer d'un logiciel de comptabilité salariale certifié, compatible avec l'interface de swissdec. Pour savoir si l'éditeur de votre logiciel de comptabilité salariale est certifié, rendez-vous sur www.swissdec.ch > Concepteurs de logiciels > Logiciel certifié.

Informations et contact: www.swissdec.ch ou info@swissdec.ch

Supports de données (au format XML)

Les certificats de salaire déposés sur un support de données doivent obligatoirement être au format XML. Pour tout renseignement à ce sujet (schéma), envoyez un courriel à l'adresse swissdec.sv@be.ch ou consultez > Destinataires de données > Versions et mises à jour > Directives sur le site www.swissdec.ch. L'Intendance des impôts ne traite pas les supports de données contenant des fichiers pdf, des certificats de salaire numérisés, etc.

«Certificat de salaire électronique CSI» (formulaires papier munis d'un code-barres bidimensionnel)

Idéal pour les PME qui ne disposent pas d'un logiciel de comptabilité salariale. Installez la dernière version du logiciel gratuit, que vous trouverez sur le site de la Conférence suisse des impôts.

Important: supprimez toutes les anciennes versions.

www.csi-ssk.ch > Certificat de salaire

> Certificat de salaire électronique CSI

Contact: support-elohn-ssk@dvbern.ch ou +41 31 378 24 27

Formulaires imprimés à remplir à l'écran

Vous trouverez le formulaire à compléter sur

www.csi-ssk.ch > Certificat de salaire

Contact: dvs@estv.admin.ch

Formulaires papier à commander

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Fellerstrasse 21, 3003 Berne

Contact et informations: +41 58 465 50 50 ou verkauf.zivil@bbl.admin.ch

www.publicationsfederales.admin.ch

> critère de recherche: «certificat de salaire»

Pour vous comme pour nous, le **dépôt des certificats de salaire en procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)** simplifie la procédure.

Profitez de ce dispositif économique et écologique!



Pensez-y

- Indiquez le **numéro AVS à 13 chiffres** (exemple: 123.4567.0891.10 ou 1234567089110).
- **Arrondissez toujours les montants au franc inférieur** si vous déposez les certificats de salaire sur formulaires papier non munis d'un code-barres bidimensionnel.
- Indiquez toutes les **dates en chiffres** (ex: 01.01.2020 ou 31.12.2020).
- Laissez entièrement **vierges** les champs où vous n'avez rien à déclarer (n'y inscrivez aucun signe, tels 0, --, etc.).
- Vous trouverez des instructions sur l'établissement du certificat de salaire sous www.csi-ssk.ch > Certificat de salaire > Guide d'établissement du certificat de salaire.

Questions de fond

Vous trouverez des réponses à vos **questions de fond** sur le certificat de salaire sur www.be.ch/taxinfo. Tapez «certificat de salaire» dans le champ «Recherche» et ouvrez l'article **«Certificat de salaire – Obligation de l'employeur»**.

Instructions sur l'établissement du certificat de salaire www.csi-ssk.ch > Certificat de salaire > Guide d'établissement du certificat de salaire

Intendance des impôts du canton de Berne

www.taxme.ch

lohnausweis.sv@be.ch

Adresse d'expédition des supports de données et des formulaires

Intendance des impôts du canton de Berne
Bedag Informatique
Numérisation des certificats de salaire
Engelhaldenstrasse 12, CP
3001 Berne